

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIENS A 3 HEURES DU SOIR.

TE VEA NO TAHIKI.

Mahana matu 24 no Mai 1866.

MATAHITI 15. — N° 12.

Prix de l'abonnement (poste d'avance):

Un franc. — Six mois. — Trois mois. — Un an.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser

AU BUREAU DE LA POSTE,

Imprimerie du Gouvernement.

Prix des Annonces (non comptant):

Les annonces légales: 20 c. le ligne.

Autres annonces: 10 c. le ligne.

Les annonces commerciales se joient au même tarif de la

publicité journalière.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Ordénances concernant la Haute-Cour tahitienne.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis. — Eclipse de lune. — La sériété à l'Exposition universelle de 1867. — Faits divers. — Vanuatu: Les îles Marquises (suite). — Nouveautés du port. — Marché de Papeete. — Tableau d'abatage. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE.

POMARE IV, Roi des îles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire Impérial,
 « Vu l'article 5, paragraphe 1^{er}, de l'ordonnance du 14 décembre 1865,

OÙILLOU:

Dès la clôture de l'Assemblée législative, en Cour des totohui se réunira, sur la convocation de son président, pour tenir sa première séance sur trimestriel de l'année 1866.

La présente ordonnance sera publiée au Messager et insérée au Bulletin officiel des Établissements.

Papeete, le 22 mars 1865.

POMARE.

Le Correspondant des Établissements français de l'Océanie,
 Commissaire Impérial aux îles de la Société,
 C. DE LA RONCIÈRE.

Pomare IV, te Ari'i Vahine no te meu fenua Totaneti e te au mai, e te Tomana te Avauha o te Esperera,
 I te bio con i te mea 5, tubua o te fauau raa manu no te 14 no timahiti 1865.

Te FAUAE MAI :

I te opani raa hia ja o te Apoo raa iriti raa toro, e haspetupatau nisi te haava raa rabi tahiti i tia i te poto raa i tonu peretiti e e haapao i tonu hanuputupu raa matamua no te matuhiti 1866.

E nenei hia totemai fauau raa manu i roto i te Vea e te puta vai raa parau a te Hau.

Papeete, le 22 no mati 1866.

POMARE.

Te Tomana no te meu fenua fenui i Oconus, te Avauha o te Esperera i te meu fenua Totaneti,
 C. DE LA RONCIÈRE.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Papeete, le 24 Mars.

L'ouverture de l'Assemblée législative de 1866, retardée pour cause d'indisposition de S. M. la Reine, aura lieu lundi, 26 courant, à 1 heure de l'après-midi.

Te ihi raa i te Apoo raa ihi raa ture no te matuhiti 1866, o te ihi vahine raa no te matuhiti raa T. H. te Ari'i Vahine, et te moaia fa, te 26 no te neiava avea, i te hora hoo i te tape raa mahauna, e haapao hia!

Eclipse de lune.

Le 30 mars prochain, il y aura une éclipse totale de lune visible en grande partie à Papeete et à Tahiti en général.

Les phases principales de cette éclipses auront lieu, en temps moyen de Papeete, aux heures comme il suit:

20.00

Premier contact avec la poussière le 30 mars, à.....	2 22.8
Premier contact avec l'ombre.....	4 39.8
Commencement de l'éclipse totale.....	5 15.8
Milieu de l'éclipse.....	7 23.0
Fin de l'éclipse totale.....	7 23.0
Sortie de l'ombre.....	8 26.4
Sortie de la poussière.....	9 40.4

La lune se lève le 30 mars à 5 h. 57 m. 9 s. du soir; ainsi elle sera totalement éclipsée à son lever, et les brumes de l'horizon pourront le rendre complètement invisible.

Il ne faut donc compter, le 30 mars, sur le beauclair de lune qui rend les nuits des pleines lunes aussi admirables à Tahiti; qui partira de 7 heures du soir, lorsque cet astre sera à peu près dégagé de l'ombre de la terre.

ADAM KULCZYCKI.

LA SCIENCE & L'EXPOSITION DE 1867.

Le Ministre de l'instruction publique a adressé à M. le conseiller d'Etat Le Play, commissaire général pour l'Exposition universelle de 1867, la lettre suivante :

Monsieur le commissaire général, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de l'approbation donnée par l'Empereur à mon rapport du 8 novembre, le ministère de l'instruction publique participera

directement à l'Exposition universelle de 1867, en y apportant les œuvres de nature diverse que comporte la mission dont il est chargé. Il présentera d'abord les meilleurs produits de notre matériel qui seront examinés et classifiés dans les salles dans les écoles primaires publiques; et, pour qu'on puisse en constater la valeur, il fera connaître les résultats mêmes de l'enseignement.

En outre, il déposera une série de rapports qui montreront, d'une part, les découvertes théoriques des sciences d'où procèdent tous les perfectionnements de l'industrie; de l'autre, les améliorations morales et les réformes administratives où économiques dues à l'influence des idées que l'histoire propage, que l'histoire vérifie dans le passé, et dont les sciences politiques provoquent l'application dans le présent.

C'est dans les classes 89 et 90 que seraient placés les objets qui peuvent, en parlant aux yeux, permettre d'apprécier l'état de l'enseignement.

Pour ces objets se trouvent des travaux exécutés par nos élèves eux-mêmes, dessins, livres, broderies, etc., qu'il est d'usage de produire à chaque exposition, et dont les plus remarquables ont toujours valu des récompenses aux écoles qui les avaient envoyées.

Les précautions les plus sévères seront prises par mon administration, dans les écoles publiques, pour que ces objets représentent avec une scrupuleuse fidélité le travail propre des élèves, sans assistance étrangère, et par conséquent ce qu'ils seront réellement en état d'exécuter le jour où ils seront abandonnés à eux-mêmes. Ce sera la mesure véritable de l'enseignement primaire.

Les rapports sur les progrès ouverts aux établissements par l'expédition devront venir sans aucun doute à l'ordre intellectuel et dans l'ordre social trouveront aussi leur place naturelle dans la classe 90, qui fait partie de ce 10^e groupe où la commission impériale a réuni ce qui intéresse le progrès matériel et moral des populations.

Ces rapports devront faire connaître :

1^{er} Les progrès accomplis en France par les sciences mathématiques, physiques et naturelles;

2^o Les progrès accomplis par les sciences morales et politiques dans leurs applications aux besoins de la société;

3^o Le rôle des lettres françaises dans l'ordre intellectuel moins au point de vue de la littérature, mais au point de la critique littéraire, que dans leurs effets sur l'éducation générale du pays.

Bonnes hommes, qui sont la lumière et l'honneur du Sénat, du Conseil d'Etat, de l'Institut et du haut enseignement, ont bien voulu se charger de rédiger ces rapports. Devant au moins de la science française, en présence des savants de l'univers, dans une encéphale où chacun sera juge de tous et tous de chacun, ils s'élèveront sans peine à la sévérité de l'histoire impartial, et, même à l'égard de leurs propres travaux, déposeront devant leurs pairs un témoignage dépourvu de tout intérêt personnel.

Les amis méthodiques chercheront à rechercher le bon, le vrai et le juste. Les regards devront si l'antique formule est celle de la sagacité humaine, si les lettres françaises, fidèles à la grande tradition de Corneille et de Molire, chercheront toujours le beau pour propager le bien, et sont encore une école de mœurs, comme les sciences positives et les sciences morales sont une école de cœur et de vertu et de justice.

Avant d'indiquer la classification des matières comprises dans les trois divisions mentionnées plus haut, je crois utile, nonobstant le commissaire général, de vous communiquer quelques explications relatives à l'entendue et à l'objet de ce travail.

Il importe de remarquer d'abord que il ne s'agit pas de réduire au minimum l'ensemble des connaissances humaines. Procéder ainsi, ce serait s'exposer à manquer le but en le dépasant. L'intervalle qui nous sépare de 1867 ne suffirait pas pour compter toutes les richesses intellectuelles de l'humanité.

Ce sera déjà une assez lourde tâche que de mesurer leur accroissement depuis l'ouverture de la période que la génération contemporaine rompt de ses travaux, alors même qu'on ne recueillerait que les faits considérables et les résultats bien avérés. Il ne s'agit pas, en effet, d'écrire l'histoire complète de ces dernières années, mais de faire une synthèse des connaissances acquises dans plusieurs contrées à la fois; tantôt une invention, trouvée d'un côté de la frontière, n'a porté toute son fruit que grâce à un perfectionnement accompli de l'autre côté. D'ailleurs, plusieurs peuples suivront peut-être notre exemple; il faut leur laisser l'occasion de prononcer sur eux-mêmes un jugement impartial et autorisé. La France, dans les rapports dont l'objet est, nous proposons d'occuper exclusivement d'elle-même, sauf les exceptions qui seront indispensables pour mettre dans le travail la clarté et la justice nécessaires.

Le ministère de l'instruction publique de France use de la liberté laissée par le programme si large de la commission impériale à tous

vers qui concourt, comme lui, exposer dans la classe 90 ; et la classe où il se présente doit être considérée comme une simple indication des résultats fiers tel usage qui lui conviendra.

Le programme des matières à traiter dans les rapports dont il parle est arrêté, en principe, de la manière suivante :

1^e Progrès accompli par les sciences mathématiques, physiques et naturelles.

SCIENCES MATHÉMATIQUES. — Géométrie. — Analyse. — Mécanique. — Astronomie. — Géodésie.

SCIENCES PHYSIQUES. — Physique. — Chimie.

SCIENCES NATURELLES. — Géologie et paleontologie. — Botanique. — Zoologie. — Anthropeologie. — Physiologie générale. — Médecine et chirurgie. — Hygiène. — Économie rurale et art vétérinaire.

2^e Progrès accompli par les sciences morales et politiques dans leurs rapports avec les besoins de la société.

Droit public. — Droit administratif. — Législation civile et pénale. — Economie politique. — Droit des gages.

3^e Rôles et tendances des lettres françaises.

Littérature. — Poésie. — Théâtre. — Doctrines philosophiques. — Travaux historiques. — Découvertes archéologiques.

Autour de cette collection de rapports et comme un appendice de nature à s'y rattacher, seront rangés des objets choisis de manière à indiquer les résultats les plus intéressants des recherches ethnographiques et des recherches archéologiques effectuées, dans la même période, sous les auspices de l'administration de l'instruction publique.

Je joins à cette lettre deux bulletins d'admission remplis conformément au règlement général du 26 juillet 1865, et le texte du rapport approuvé par l'Empereur le 8 novembre 1865.

Recevez, etc.

Le Messager de l'instruction publique.

V. DEUY.

FAITS DIVERS.

On vient de fonder à Boston une Société de géographie. La Société d'astronomie de Boston existe à peine depuis un mois, et déjà elle dépense depuis d'un million de dollars (plus de cinq millions de francs). Tout croyant peut en faire partie à titre de souscripteur, et de tous côtés les souscriptions sont venues avec abondance. Un comité, composé de savants, d'industriels et d'hommes politiques, est chargé du maniement des fonds. Pour débuter, on a résolu l'envoi de dix expéditions qui doivent étudier les diverses zones du globe sur lesquelles l'Amérique peut avoir des exercices ouverts actifs. Tous les huit jours, la Société publie les rapports qui lui seront envoyés, et ces publications, qui sont extrêmement serrées sur la base d'une somme modiculaire qui permettra à tout citoyen des États-Unis de s'instruire à peu de frais. Les premiers ouvrages, annoncés comme devant paraître à la fin de l'année, seront sur l'Allemagne, l'Irlande, la Russie, l'Angleterre et la France. La Chine, le Japon et l'Hindoustan viendront après, ce qui n'empêche pas la Société d'envoyer des voyageurs dans ces diverses contrées, qui seront étudiées, province par province, et presque ville par ville. En même temps, les grandes entreprises se dirigent du côté de l'Afrique, au nord du canal de Mozambique, et vers les grandes îles associées de Somalie et de Borno. La Société possède déjà quatre navires complètement équipés et armés. Ils ont du quitter New York dans le courant de décembre.

Voici un curieux travail de statistique sur la ville de Paris ; les chiffres en ont été empruntés à des documents officiels. On compte aujourd'hui dans la capitale de la France : 56 hôtels, 24 boulevards, 2,358 rues, 120 impasses, 38 carrefours, 137 passages, 70 places, 225 quais, 3 îles, 22 ponts, 120 ponts levés, 33,311 maisons, 225,000 logements, 220,000 logements, 115 églises, 36,454 mètres de canalisations, 10 portes, 28 halles, 17 marchés, 1 gare de réserve, 5 stations, 12 hôpitaux civils, 5 hôpitaux militaires, 16 établissements pour les indigents, 10 prisons, 22 casernes, 20 arrondissements, 40 paroisses, 3 temples réformés, 5 synagogues, 10 bibliothèques, 250 établissements d'instruction, 22 académies ou sociétés savantes, 2 manufactures de tabac, et un hôtel des monnaies pouvant frapper 1,000,000 fr. de numéraire par jour. La superficie de Paris est de 7,802 hectares. Sa population de 1,696,141 habitants, y compris la troupe en garnison. (Peg.)

On construit en ce moment à Cornwall, près de l'abbaye (Pennsylvania), un chemin de fer qui gravit en spirale jusqu'au sommet d'une haute montagne renfermant de riches mines de fer. La voie part du niveau de Cornwall railroad et contourne les flancs de la montagne, passant toutefois sur des pilotis, tantôt dans de profondes tranchées, traversant des bancs compactes de matériau, et atteignant enfin le plus haut sommet. Les trains seront tirés par une puissante locomotive, qui est près à fonctionner. Le journal d'Yerford prétend que c'est l'ouvrage industriel le plus prodigieux qui soit au monde.

— Le Dupleix, packet-boat de la compagnie des Messageries impériales, a quitté le port de Shanghai, le 3 septembre, pour inaugurer la nouvelle ligne du Japon. Ce navire aura mis à peine 50 jours pour franchir la distance d'environ 5,500 milles qui sépare Marseille de Yokohama. Cette prolongation de la principale ligne de Chine jusqu'au Japon, avec lequel Shang-hai a de si fréquents rapports, a été saluée avec joie par le commerce et a fait naître l'espérance de voir tôt ou tard cette vaste entreprise agrandir son cercle en reliant l'extrême Orient à l'Amérique.

— Un des régiments du corps d'armée de Paris possèdent une chienne qui vient de mourir après quarante ans d'une existence qui mérite d'être connue. Cette chienne, appelée Minette, sans doute par opposition à sa structure peu délicate, fut trouvée par un bataillon français dans une razzia kabylie. Elle avait un an au plus. Elle suivit le bataillon, qui après une marche pénible, par un fardian atrocio, cherchant partout de l'eau pour s'abreuver. Minette, guidée par son instinct, mena les soldats droit à un puits caché dans le fond d'un

ravin. Ce service signalé la fit adopter par nos troupes, qui ne l'oublient plus secrètement d'elle, et lui donnèrent part aux fêtes, à la bataille, et l'entraînent avec le régiment, se fit privée de nourriture plutôt que de ne pas donner la ration de Minette. Elle suivit son régiment par lequel on ne pouvait lui faire perdre, celle de courir après les chiens. Un éclat d'une de ces projectiles lui brisa l'échine. Pansée avec une tendre sollicitude, elle n'a tardé pas à guérir. Malgré les périls de la tranchée, elle y vécut une partie du temps pendant laquelle le régiment fut en Crimée, et souvent elle éveillait les parties russes.

— A la fin de la guerre d'Italie, le régiment de Miaglio ayant été déclaré pour faire campagne, elle passa les Alpes à sa place de bataille, à gauche de la cantinière. Minette n'était pas belle, mais elle était grande, forte, avait le poil dur et souvent hérissé, les oreilles pointues et d'une dimension extraordinaire, enfin les deux plus horribles rangées de dents. Elle n'était heureuse qu'au milieu des pantalons garçons.

Blessée en Orient, effeuillée sous les baïonnettes de Magenta et de Solferino, ne reculant jamais quand le régiment avançait, et aboyant contre l'ennemi, qui n'eût pas aviseé avec lui. La pauvre Minette n'eût pas agi de quatorze ans, entourée de tous les soins possibles. Sa mort, nous n'avons pas besoin de dire, a été fort regrettée. Paris a été sa dernière étape. Un an de plus, et elle avait ses trois cheveux.

— Côte électrique sous-marin. — Une note communiquée par M. Louis de Noirmont, directeur de la société du télégraphe sous-marin de la Méditerranée, présente un nouveau moyen de préservé les câbles plongés dans la mer des accidens nombreux auxquels les exposent l'immersion et le séjour au fond de l'Océan.

Ce moyen consiste dans l'emploi d'un conducteur en cuivre de 1/4 à 2 millimètres de diamètre, revêtu d'une fourche échelle de composition Chateroux, puis d'une double épaisseur de ruban d'essence. Le rouleau, de 12 à 14 millimètres de diamètre, est introduit dans un tube d'étain pur, étiré, sans soudure, et d'une épaisseur d'environ 2 millimètres. Ceci constitue l'âme du câble, qui est renforcé suite de la destruction par les agents extérieurs à l'âme, d'une enveloppe de chanvre goudronnée et d'une armature en fil de fer de 7 à 8 millimètres, ce qui donne au câble un diamètre d'environ 4 centimètres.

D'après l'inventeur, le câble devrait durer dix fois décuple, et il faut attacher la plus grande importance à l'emploi de l'amiante, naturelle, qui est incinérable, incombustible, imperméable et parfaitement isolante, de préférence à la gutta percha, qui a toujours offert les plus graves inconvénients. En effet lorsqu'on passe un câble envoqué de la gutta percha à la filière, celle-ci s'efface; elle peut également s'effacer lorsqu'on se soude en fer claudat les divers tronçons. Enfin, il paraîtrait qu'à certaine époque de l'année, les lois naturelles qui régissent le mouvement et la séve des arbres résineux s'exercent encore sur la gutta percha, et lorsque la tension causée des effets de contraction, des dilatations qui dans l'esprit de l'auteur, pourraient bien être une cause d'accidens par lesquels le passage des courants électriques est si souvent interrompu. Il y aurait en cela un fait comparable à cette étape de travail également, à certaines époques de l'année, pour les salaisons, le vin en fûts, les tabacs, etc.

VARIÉTÉS.

Les îles Marquises. — (Suite.)

(Voir le Messager des 2 et 10 mars.)

— TABU DE NAISSANCE. — Le tabu de naissance appartient au roi et aux chefs par droit de naissance ou d'adoption, et si leur confère le droit d'empêcher ceux qui relèvent directement ou indirectement d'eux de user des choses qu'il entendent se réservé. Si quelqu'un a violé ce tabu, il encaisse l'intimité du chef qui, grâce aux moyens d'action que lui fournit le privilège héréditaire dont il s'agit, ne fait pas attendre longtemps sa représailles.

Par ce moyen, le chef peut mettre à contribution les plus infimes des secousses, et quelqu'un qui l'a mérité ne peut pour cela à avoir recours aux mesures des plus arbitraires. En voici un exemple.

Quelques années avant l'arrivée des François à Nukahiva, dans la baie de Taiohae, les natifs des deux sexes avaient l'habitude de se rendre à bord des navires qui venaient mouiller dans la baie pour se procurer par des échanges les objets dont ils avaient besoin. Aussi chacun était-il en mouvement pour son propre intérêt, aussitôt qu'un nouveau navire apparaissait à l'entrée du port : si ceci les hommes poussaient leurs portugues à la mer ; là, les jeunes filles et les jeunes garçons s'éloignaient de la rive, et l'appelaient alors qu'il l'avaient vu. Mais le chef Moasa était un homme qui, dans l'opinion des Anglais, où il avait été conduit dès son jeune âge, et c'était son oncle Néhuïdo qui en sa qualité de régent jouissait de l'autorité supérieure. Homme de sens ayant tout, Néhuïdo laissait aux siens une grande latitude, ne s'occupant que rarement de leurs bénéfices et ne leur demandant jamais pour lui-même une part dans leurs productions. Celui qui était de choses changea complètement aussi tôt que Moasa fut de retour. Ce jeune chef donna au tabu une extension très grande et même abusive ; il planta ses bâtons tabu tout le long de la plage pour empêcher les personnes d'aller librement à bord des navires, et les obligea à lui remettre tout ce qui portait de la propriété de leurs vêtements. Dans une autre circonstance, si menaçait les indigènes d'arrêter le tabu sur leurs patates et leurs cocos s'ils ne lui payaient une taxe d'un tiers de leurs produits.

Le tabu des chefs comportait la protection des personnes et de la propriété. Un chef peut protéger le étranger qu'il lui plait, et pour cela il n'a qu'à le tailler en lui donnant son propre nom ou le nom de l'un de ses propres parents. L'étranger ainsi tabué est respecté suivant le rang ou le degré du parenté, avec le chef, de la personne dont il porte le nom. Le chef peut aussi tabuer une portion de sa tribu placée dans sa circonscription, soit pour lui-même, soit pour toute autre personne qu'il désire favoriser. Ce tabu peut être quelquefois violé ; mais il n'est pas de violateur qui ne tremble d'être

devenez alors qu'il ne présente pas la faute pour aller vivre dans une autre tribu jusqu'à ce que l'effet soit oublié.

Il y a également plusieurs autres tabus dans le chef tout en commun avec les autres, qui sont régis dans le tabu de famille.

TABU DE FAMILLE. — Le tabu de famille est jusqu'à un certain point quelque chose d'assez naturel, et se présente surtout au tabu de naissance qui est le tabu des rues, et des chefs. C'est que le père est chef, les fils sont les chefs de famille, et jouit d'un grand nombre de priviléges que sa femme ne peut partager avec lui. Ainsi le mari peut se cacher sur la natte de sa femme, mais la réciprocité n'est pas permise à la femme. Si le mari tombe l'un des vêtements inférieurs de sa femme, celle-ci n'ose plus s'en servir. La femme ne peut marcher sur l'importe quel objet tombé de la bouche de son mari ; elle doit au contraire avoir soin d'élever cet objet et de le placer dans un endroit où il n'entre pas dans la partie inférieure du corps.

A première vue il semble que ce ne doit pas être chose facile que de vivre dans une maison où il y a tant de règles et de prohibitions. Cependant tout ce fait le plus simple du monde, avec tant d'ordres et d'interdits qu'en soi ne déroberait pas qu'il existe un tabu, et chacun est si bien instruit, si bien nourri des prescriptions du tabu que la violation en est très-rare.

Le mode de construction des cases et la disposition de leur aménagement sont du resté d'une grande utilité pour l'observance du tabu. Le derrière de chaque case est une toiture faite avec des chevrons, formant avec le reste une inclinaison d'environ 45 degrés et descendant jusqu'à terre. Par conséquent le toit est à peu près à la casse, mais il est assez large de quatre pieds de largeur dans le bas de l'angle. La porte ou l'ouverture qui sera d'entrée est toujours placée sur le devant, du manière que toute la partie arrière de la case puisse être occupée par les natteurs, car ce sont ces natteurs qui étendent sur des herbes sèches, fleurissent lieu de lit. Deux pièces de bois arrondis traversent parallèlement cette partie de la case, accueillant un repos pendant le jour, et au sommeil pendant la nuit. L'une de ces pièces qui est pour la tête, et en bois de mai, est placée à cinquante centimètres du mur incliné du derrière. L'autre qui est pour les pieds, et en bois de cocotier parce qu'il n'est pas facile, est placée à environ 30 de distance. Entre ces deux pièces, et au fond de l'intérieur de la case, la partie la plus élevée de la forme est toujours un parallélogramme ne présentant, sans regard qu'il ait formé de blocs de pierre à la surface noire, polie, luisante, et dont la moitié est couverte par les natteurs. Il résulte donc de ce tabu que le petit espace occupé entre la pièce du bois de la tête et le pied de la silhouette du derrière, où l'on ne met jamais les pieds et où l'on ne pourraient même dérober à cause de l'inclinaison de cette toiture, est le réceptacle de tout ce qui tombe de la bouche de l'homme, choses qui sont essentiellement tabu comme provenant de la bouche de l'homme, et sur lesquelles il n'est pas permis à la femme de passer.

L'homme a toujours ouvert cette porte à portée de sa voix dès qu'il entre. Cet ouvrage a généralement construit sur un poi-poi, ou plateau de grosses pierres, dont la hauteur varie de 6 à 8 pieds suivant les circonstances ; elle est généralement aussi entourée d'une clôture légère. Là encore tout est tabu pour la femme : l'accès de cette plate-forme et l'entrée de cette case lui sont interdits. C'est donc ce que nous l'homme travaille, qu'il régit et tente tous de ceux qui viennent le visiter. Cette case tabu est comme les autres, pourvue de nattes et de tous les ustensiles domestiques nécessaires ; mais ces nattes sont faites par les hommes. Dans le cas de famille, au contraire, des nattes sont faites par les femmes, et elles sont toutes touchées par les hommes. C'est à elles le besoin de faire changer de place, les poussant vers les plus froides avec leur brillante position, si elles sont pas dans une rang plus inférieur. De plus, dans la busse classe celles sont obligées de préparer leur nourriture et celle de leurs filles, car la fille est d'un rang plus élevé que la mère, et il lui est pas permis, du moins jusqu'à un certain age, de préparer sa poi-poi, excepté dans un petit nombre de cas. Toutefois la femme peut manger de la nourriture préparée par son mari ou par ses domestiques, pourvu qu'elle ne rompe pas rien de la tôle ; qu'elle n'ait pas été cuite dans un vase tabu ou sur un feu tabu. Telle est la rigueur et la sévérité avec laquelle lorsque la femme est d'un rang plus élevé que son mari.

L'inégalité n'existe pas seulement entre le mari et la femme, ou la retrouve même parmi les enfants.

Quorsque y a plusieurs filles dans une maison, les parents font une distinction entre elles : l'une, celle qui est la préférée, a le pas sur les autres et prend le nom de Taia (dame), et ses soeurs lui sont subordonnées quel que soit leur âge. Tous les priviléges et les plus beaux ornements sont pour elle ; en un mot, elle est la dame de la famille.

Parmi les garçons, c'est l'aîné qui dépend de la personne ; et qui, en cas de mort du père, devient le chef de la famille.

Les femmes sont l'instruite par leurs parents dans tous ces mystères du tabu, et leur éducation sous ce rapport est une précoce étonnante ; car, encore dans l'enfance et pourtant à peine parlant, elles connaissent déjà le tabu, craignent du le voler et savent distinguer les choses tabu de celles qui ne le sont pas.

La case tabu est, pour ainsi dire, le sanctuaire de l'homme, servit aussi de lieu de retraite pour la circoncision. C'est dans les cases tabu qu'aux époques fixées par le grand-père, on renuit les garçons qui sont à encerceler pour les empêcher de communiquer avec les femmes, pendant trois ou quatre jours de préparation, et les soumettre ensuite au régime prescrit jusqu'à ce que la castration soit finie.

La jeune fille qui commence à être mûre, il n'y a point de case tabu ; on la renferme dans une petite case, construite express pour elle où les parents et la femme-médicée peuvent seuls entrer, et d'où elle ne sort qu'après guérison pour rentrer dans la famille.

Nous ne pousserons pas plus loin les marques d'inégalité dans la famille ; mais nous ferons remarquer ceci : que quand les jeunes filles deviennent mères, elles ne sont jamais allaitées par les femmes qui sont si fréquentes en Europe. — Ce qui est intéressant et aux preuves de l'opinion de nos amis, est qu'il faut attraper cela ?

Il nous paraît difficile de le dire ; mais ce qui est certain, c'est qu'elles ne sont pas allaitées, même un jour ; c'est qu'elles la livrissent ou les hâgnes avec leur enfant dans le râssem, voisin, et que le londemus elles représentent leurs occupations habituées.

Une chose encore que nous ne savions expliquer et qui nous a toujours étonné chez des femmes qui, comme elles, aiment bien leurs enfants, c'est l'habitude qu'elles ont de les donner. Quand une femme

me est enceinte, il arrive souvent qu'elle promet à son enfant à une autre personne. Dans ce cas, aussiôt qu'il est né, l'enfant est porté chez l'autre personne, et il est élevé dans la famille d'adoption comme il lui appartiens.

Dès lors, ces femmes sont presque toujours d'excellentes femmes de ménage, du moins à leur manière. Ce sont elles qui font les nattes, la toile d'écorce d'arbre ou tapis pour les vêtements, et la corde ou fil pour la confection des filets de pêche ; si elles ne font pas les filets, c'est que pour elles c'est un travail tabu. Ce soigt elles aussi qui font les chandelles de noix de hamac (1), seul éclairage usité autrefois et qui est aujourd'hui presque complètement remplacé par l'éclairage à huile par suite de l'échange des habitudes avec les blancs. Elles sont également celles qui travaillent l'écorce, rasant de la terre, et qui, avec le jus de cette racine-mâle à l'huile de coco, font cette huile parfumée dont elles se frottent tout le corps depuis les pieds jusqu'à la tête, et qu'elles considèrent comme un ornement de la plus haute distinction, attendu que, par son parfum piquant, cette huile jaunâtre leur est aussi agréable que les sont aux dames d'Europe et d'Amérique les huiles ou les essences les plus fines.

Contrairement aux dunes des pays civilisés, elles ne dépendent presque rien pour leur toilette. Il est vrai de dire qu'elles ont un ornement que n'ont pas encore adopté nos dames, et qui leur tient lieu de bijoux et autres ajustements précieux : c'est le tatouage.

COUTURES ET TATOUES. — Les femmes sont tatouées sur les lèvres, sur les épaulles ; quelques-unes pouvait dérouler les oreilles et sur une main et un pied, rarement sur les deux mains et les deux pieds à la fois.

Il n'y a que les femmes de l'aristocratie qui soient tatouées derrière jusqu'aux hanches, ce qui est rare, la fille d'un tatoueur ; et cette partie de la peau est généralement tatouée de bleu ce qui est dénommé bleu-taï-han, et il faut pas un tatoueur qui ne crut au moins déchirer si tatonner ainsi une femme qui ne serait pas sa fille, qui ne serait pas d'une naissance supérieure à la sienne.

Les hommes au contraire sont, à peu d'exceptions près, entièrement tatoués, ce qui donne à leur corps une couleur bleu-noir qui les fait paraître presque noirs. Les enfants ne sont tatoués que sur certaines parties du corps, suivant leur caprice ou leur fantaisie ; mais lorsqu'ils sont parvenues à l'âge mûr ils se font tatouer par un artiste, et alors les figures varient suivant le rang qu'ils occupent, ou la profession qu'ils exercent.

Un rouleau qui servait au pouvoir pour diriger de naissance est rarement tatoué au visage, parce que sa tête est sacrée pour sa mort et n'est permis à personne d'en faire jainer du sang. Quand on voit qu'un chef est tatoué à la tête ou au visage on peut en conclure certainement que l'opération a été faite par un membre de la famille, tel que cousin, oncle ou neveu ; car, d'autre d'un tel opérateur dans la famille, sa figure doit conserver sa couleur naturelle. Il arrive même quelquefois, pour certaines raisons, que le chef n'est tatoué nulle part. Ainsi le roi de l'Ile Uapa n'était pas tatoué parce qu'il était grand-père en même temps que roi ; son père, le roi de l'Ile Uapa, n'eût pas été tatoué, mais pas plus que son père. Néthodis, ex-régent de Navua (île de Taïsib), n'avait que deux ou trois petites marques qui lui avaient été faites pendant son enfance ; car, après la mort de son père aîné, il ne fut permis à personne de le tatouer.

On se temprera néanmoins si l'on regardera l'absence de tatouage comme l'indice d'un haut rang, car on rencontre quelques-uns dans la basse classe des individus qui n'ont pas été tatoués, soit parce qu'ils aiment pour leur enfance les suites de cette opération qui est vraiment douloureuse, soit parce qu'ils étaient malades ou atteints d'un quelque défaut constitutionnel. Il faut à remarquer, toutefois, qu'as ne sont pas tatoués, mais seulement parmi les femmes, qui considèrent l'absence de tatouage sur l'homme comme une marque de courroux ou de faiblesse féminine.

Les indigènes modifient souvent leur tatouage. Au fur et à mesure qu'il partent à un rang plus élevé, soit par sa bravoure, soit par son habileté dans sa profession, le tatoué couvre de larges plaques de tatouage les marques de son grade précédent, et les remplace par d'autres signes hiéroglyphiques conformément au rang qu'il a obtenu ; de sorte qu'il arrive que sa figure et son corps sont entièrement couverts lorsqu'il a atteint son plus haut grade.

Tous ces tatouages sont, à l'instar des nattes, toutes les oreilles percées, et elles sont souvent assez grosses pour admettre le petit doigt. Les grandes oreilles sont faites avec des os, des coquilles ou des dents de cochon, et il sont quelquefois si larges et si lourdes chez les femmes qu'il est nécessaire de les suspendre à la tête à l'aide d'un lien ou d'un morceau d'étoffe. On place habituellement dans l'orifice de l'oreille des flours ou des petits ronleaus d'herbe aromatique. Les cerclements des oreilles sont généralement accompagnés de caillers plus ou moins variés, les uns se composant de petits ronleaus d'écorce aromatique, de fleurs et d'herbes ; les autres sont faits avec une espèce de graine connue sous le nom de "takau", appartenant au genre *Psychotria*. Ces dernières ont environ 68 millimètres de longueur et 27 millimètres d'épaisseur. Les graines sont pendues à l'extrémité du plus large et serrées les unes contre les autres comme des perles ; elles sont de couleur rouge, et leur odeur, jointe à celle de l'oka, de l'huile de coco, etc., dans les indigènes appaissent le corps, forme une composition très-odorissante. Dans les grandes occasions, les colliers qu'on produit sont faits avec des dents de cochon ou de marsouin, qui sont des objets très-recherchés, de sorte qu'une femme qui possède un de ces colliers ne peut moins de cinq à sept kilogrammes de ces ornements. Ces deux derniers sont particulièrement recherchés par les nattes américains ou européens, mais ils ne sont pas très-estimés ; on les porte habituellement attachés à la cheville avec des pièces de monnaie, des boutons et d'autres objets en métal, ce qui est un signe certain du peu de cas qu'on en fait. Il est à remarquer en effet que dans le cas des nattes, tous les ornements de la tête et de la partie supérieure du corps sont suspendus aux toits et aux moustaches, après avoir été soigneusement empêtrés ou serrés dans des paniers fabriqués ad hoc, tandis que les ornements de la partie inférieure du corps sont serrés sous les nattes ou sur le plancher, dans un coin de la maison.

BURNEL.

(Membre de la Flotte.)

(A continuer.)

(1) La main de hanu sont presque rondes et d'une couleur orangée. Enfouis au moins de 10 à 20 cm une sorte de feuille de cocotier, elles forment des chandelles de 10 pouces à 1 pied de hauteur qui ressemblent aux graines d'un gros rosier. La première fois et acheté de beurre, met le feu à la seconde et ainsi de suite.

Tahiti.

50

Samedi 24 Mars 1866.

MOUVEMENTS DU PORT DE PAPÉETE

du vendredi 16 au jeudi 22 mars 1866 inclus.

NAVIERS DE COMMERCE ENTRÉS.

16 mars. Cabot du Protect. *Hornet*, de 28 ton., pat. Uthank, ven. de Nouméa en déchargeant, à l'arr. M. Esterhazy, anglais, et 15 indigènes des îles sous le vent, déchargeant passeg., M. Esterhazy, anglais, et 15 indigènes des îles sous le vent.

17 mars. Goral du Protect. *Good Return*, de 30 ton., capitaine Haughton, ven. de Macao en 1 jour.

21 mars. Cabot. François Margeret, de 12 ton., pat. Legard, ven. d'Alimano en 2 jours.

NAVIERS DE COMMERCE SORTIS.

19 mars. Brig. gar. anglais *City of Sydney*, de 88 ton., cap. W. Simpson, all. à Nouméa.

19 mars. 12 pass. anglais provenant des navires naufragés Sir George Grey et *Hector*.

19 mars. Goral du Protect. *Eurydice*, de 26 ton., cap. Toma, all. à Macao.

BATIMENTS SUR RADE.

de Commerce.

14 février. Frégate à voiles françoise *Néréide*, commandée par M. Prévost, capitaine de frégate, en partance pour l'Inde.

8 mars. Transport à voiles *Europe*, commandé par M. Jacquemart, lieutenant de vaisseau.

8 mars. Transport à voiles *Dorade*, commandé par M. Callet, lieutenant de vaisseau.

12 mars. Aviso à vapeur *Lorraine et Tréfle*, commandé par M. Quenell, lieutenant de vaisseau.

CHALOUPS LOCALES.

30 janvier. Chaloupe locale *Brunoise*, pat. Jouras.

CHALOUPS COMMERCIALES.

8 septembre 1865. Goral du Protect. *Tamarihi*, de 12 ton.

11 décembre. Briggel du Protect. *Afrique*, de 110 ton.

22 décembre. Goral du Protect. *Tea and Wine*, de 12 ton., cap. Tonnerre.

13 mars. Goral du Protect. *Sauvage*, de 10 ton., pat. Oliva.

14 février. Brig. anglaise *Tessera*, de 23 ton., cap. Bowles.

15 février. Cabot du Protect. *Paparoa*, de 44 ton., pat. D'Orsay.

20 mars. Cabot. François *Mary Celeste*, de 80 ton., cap. S. Clematis.

21 mars. Cabot du Protect. *Tamara*, de 21 ton., pat. Campbell.

21 mars. Transport à voiles française *Jouesse*, de 32 ton., cap. Tortois, en partance pour Madras.

22 mars. Goral du Protect. *Eliza*, de 112 ton., cap. Chapman.

1 mars. Goral du Protect. *Guanaco*, de 5 ton., cap. Turc.

1 mars. Goral. américain *Wine Bell*, de 123 ton., cap. Wilkinson.

15 mars. Briggel du Protect. *Saxxon*, de 198 ton., cap. Basford.

16 mars. Briggel, anglais *Asura*, de 10 ton., cap. Young, en partance pour Vardar.

16 mars. Cabot. François *Mary Celeste*, de 23 ton.

15 mars. Cabot du Protect. *Ange*, de 5 ton., cap. Valaura, en partance pour Aden.

16 mars. Goral du Protect. *Pili Lolo*, de 20 ton., pat. Tane.

16 mars. Cabot du Protect. *Hornet*, de 28 ton., pat. Uthank.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Le Sectionnaire des affaires.

Indigènes à l'honneur d'informer les indigènes des îles du Protecteur qu'à l'avenir, toute personne qui vint de Nouméa ou dans les îles, apportant quelque chose de terre dont il exige un récépissé signé par ledit sectionnaire.

-134-Sun-Tf

VENTE OU LOCATION DE TERRES.—**HOA BAA ET TE TARAHU BAA FENUA.**

L'Indigène Tahiri à Tarohia

est dans l'intention de vendre à M. B. Chauvet la terre Tarohia, située dans le district de Pare et inscrite sous le n° 44.
135-240-1

L'Indigène Faauau à Paofai

est dans l'intention de vendre à M. W. J. Johnston la terre Tamahata, située dans le district de Pare et inscrite sous le n° 364.
135-340-1

L'Indigène Antipao est dans

l'intention de vendre à M. W. J. Johnston la terre Urupoi, située dans le district de Pare et non inscrite.

L'Indigène Faauau à Matua

mais à Teaoalo est dans l'intention de vendre à M. W. J. Johnston une partie de la terre Turea, située dans le district de Pare et inscrite sous le n° 241.
135-340-1

L'Indigène Tahiri à Tahifa est

dans l'intention de vendre à M. Poole la terre Totototia, située dans le district de Punaauia et inscrite au livre n° 2, n° 2.

L'Indigène Utetua à Tahitoo

et Utetua est dans l'intention de vendre à la femme Tae a Vahapati une partie de la terre Tameatai, située à Taumaoa, district de Pare, et inscrite au livre n° 2, n° 2.

CAISSE AGRICOLE — L'In-

digènes Péo à Poral est dans l'intention de vendre à la Caisse agricole la terre Tafatua, située dans le district de Punaauia et non encore inscrite.

Te fuitu ahi te hapuu i

te manu ohia Tane.

te manu ohia no ahi te hapuu i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

tao ahi te hapuu i manu malo i roto i oto i

<div data-bbox="